
Renvoi aux comités des Domaines et des Finances du rapport et du projet de décret présentés par le représentant Coupé (de l'Oise), au nom du comité d'Agriculture, pour étendre et rendre plus commune l'éducation des vers à soie, lors de la séance du 17 fructidor an II (3 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités des Domaines et des Finances du rapport et du projet de décret présentés par le représentant Coupé (de l'Oise), au nom du comité d'Agriculture, pour étendre et rendre plus commune l'éducation des vers à soie, lors de la séance du 17 fructidor an II (3 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 210;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15357_t1_0210_0000_10

Fichier pdf généré le 14/01/2020

publique en maintenant de tout leur pouvoir la République une et indivisible.

GROGNARD *agent comptable*, CLEMENT, *inspecteur*,
GIRARD, *garde magasin*.

35

La société populaire d'Elbeuf [département de la Seine-Inférieure] offre à la patrie la somme de 34 632 L 10 s. qu'elle a versée dans la caisse du receveur de son district, pour contribuer à l'augmentation des forces navales de la République. Cette même société offre des détails sur les sacrifices multipliés que la commune a faits en assignats, en effets d'équipement pour les défenseurs de la patrie, et en hommes, etc.

Mention honorable, insertion au bulletin (52).

[*La société populaire d'Elbeuf à la Convention nationale, s. d.*] (53)

Citoyens Législateurs,

Il ne suffit pas que nos armées triomphantes fassent flotter au loin l'étendard de la liberté; il faut encore que les vaisseaux français portent au delà du vaste océan le pavillon tricolore qui doit assurer sur les mers un droit égal à tous les peuples qui voudront être libres; il faut qu'ils soient promptement affranchis de cette tyrannie anglicane que nous avons juré d'anéantir. Tels furent les principes de ces nombreux héros du Vengeur qu'une mort glorieuse rendit immortels. Tels sont aussi les nôtres.

Une souscription ouverte dans notre sein pour l'augmentation de la marine à laquelle ont concouru nos habitans s'est élevée à la somme de trente mille six cent trente deux livres dix sols versée dans la caisse de notre district. Si nous joignons à cette offrande l'examen rapide des efforts constants d'une commune composée à peine de six mille individus dont les trois quarts sont manouvriers; vous verrez que toujours attachée à la Révolution, elle a tout fait pour elle. Sans cesse armés depuis que le premier cri de la liberté s'est fait entendre, nous avons su braver plus d'un danger pour la protection des subsistances destinées à nos frères de Paris. Ce n'est point des discours que nous venons vous offrir, nous n'en savons pas faire, mais des sacrifices, et toujours des sacrifices. Quatre cent des nôtres à la défense de la patrie dont quarante armés et équipés aux frais de la commune et nombre d'autres fantassins et cavaliers montés et fournis par leurs parents. Une infinité d'objets envoyés à nos frères d'armes tels que chemises, bas, souliers, habits, charpie et secours pécuniaires. Deux cavaliers jacobins montés et équipés par la société populaire; un atelier reconnu pour avoir déjà fourni une quantité de cinq milles cinq cent

(52) P.-V., XLV, 25. Bull., 17 fruct.; Débats, n° 713, p. 292.

(53) C 318, pl. 1293, p. 31. J. Paris, n° 612; C. Eg., n° 747; M. U., XLIII, 285.

livres de salpêtre, des dons patriotiques excédant cent milles livres, un emprunt volontaire bien au delà de ce que prescrivait la loi de celui forcé, une agence de secours à l'aide de laquelle la mendicité a été expulsée, et qui ne laisse rien à désirer à nos frères indigents, et enfin la dotation d'un hôpital entretenu par la généralité de la commune. Voilà, citoyens représentants, voilà quelles ont été nos actions depuis la révolution : nous avons laissé gronder dans les départements voisins les factions fédéralistes, les murmures et la malveillance des nobles et le fanatisme des prêtres sans que jamais notre sol ait été souillé par un seul des monstres destructeurs de notre liberté.

Toujours attachés aux grands principes que vous avez développés, inébranlables et fermes auprès de vous, notre cri de ralliement sera toujours, périsent les traîtres et les tyrans. Vive la liberté, vive la République. Vive la Convention.

HAYET, *président*, DOSSIER, FLADIGNY GROS-SER, *secrétaires*.

36

Le comité d'Agriculture propose un décret pour étendre et rendre plus commune l'éducation des vers à soie.

Renvoyé aux comités des Domaines et des Finances (54).

Rapport fait au nom du comité d'Agriculture pour étendre et rendre plus commune l'éducation des vers à soie, par J.M. Coupé (de l'Oise) (55).

Citoyens,

Tandis que vous étonnez l'Europe par la grandeur de vos conseils, je viens fixer un instant vos regards sur un insecte; mais cet insecte est devenu précieux aux yeux des plus puissantes nations, et il a ajouté à leur opulence.

L'industriel chinois a le premier imaginé de profiter de l'ouvrage d'une chenille, de la multiplier, et de la faire filer pour lui : ses mains adroites et patientes sont parvenues à suivre les fils imperceptibles de sa coque, et à en développer tous les contours.

Cette nouvelle industrie n'a pas été seulement un objet de curiosité ou de luxe, mais elle a fourni une matière précieuse aux manufactures, et a donné à la société les étoffes les plus belles et les plus commodes.

Les autres nations l'ont imitée : le ver à soie et le mûrier qui le nourrit, se sont propagés et sont parvenus jusqu'en Europe.

Le mûrier s'y est facilement naturalisé, et à l'abri de nos habitations ou d'une température factice, on voit prospérer cette chenille exoti-

(54) P.-V., XLV, 25. Décret n° 10699. Rapporteur : Monmayou.

(55) C 318, pl. 1282, p. 36. rapport imprimé, 24 pages. M. U., XLIII, 332-335, 348-351.